

A) La réalisation des mandats en planification et en développement du territoire

- Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement
- Effectuer des travaux de révision et de modification du Schéma d'aménagement et de développement
- Assurer la réalisation de différents plans d'intervention
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en aménagement du territoire
- Offrir des services-conseils en urbanisme et géomatique pour les municipalités et les organismes
- Assumer la gestion des cours d'eau en vertu de la loi
- Voir à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

B) Le soutien aux municipalités locales (expertise professionnelle et partage de services)

- Favoriser le partage de services entre les municipalités
- Soutenir les municipalités locales grâce à l'expertise interne dans divers domaines, notamment en développement
- économique, en aménagement du territoire, en géomatique, en sécurité incendie, en développement culturel, en développement rural, en développement social et gestion de programmes

C) La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- Promouvoir l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale
- Soutenir et accompagner les promoteurs et entreprises du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Promouvoir le potentiel économique de la MRC
- Soutenir financièrement les projets d'entreprises
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement économique

D) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets structurants
- Mobiliser les communautés et stimuler la participation citoyenne
- Renforcer la vitalité sociale, rurale et culturelle
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement social

E) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional

- Soutenir et favoriser le développement d'activités liées aux ententes sectorielles avec les ministères et organismes du gouvernement dans divers domaines

F) Le soutien au développement rural

- Animer les milieux ruraux
- Soutenir et accompagner les organismes du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Soutenir la réalisation de plans d'action locaux
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- Accompagner les initiatives locales de développement
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement rural